



POUR L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE DE LA FRANCE

Considérant que la France se trouve dans une situation délicate, marquée par la concrétisation de dangers durables et de natures complexes, par une contrainte financière forte et une relation inachevée avec ses partenaires de l'Union européenne, il a paru pertinent d'évaluer l'autonomie stratégique à la veille d'une réflexion nationale et d'une nouvelle loi de programmation militaire.

Corrélée à l'indépendance et à la souveraineté, l'autonomie stratégique correspond à deux grands objectifs :

- être capable d'assurer par nous-mêmes la survie du Pays face à une menace majeure ;
- être en mesure de défendre et de promouvoir les valeurs et les intérêts français dans le monde.

Pour être effective, l'autonomie stratégique suppose de disposer :

- des capacités d'information et d'action pour agir sans l'autorisation ou le contrôle de quiconque.
- des moyens diplomatiques et politiques afin de rallier des partenaires autour de l'action.

Cette acception, centrée sur la défense et la diplomatie, ne doit pas occulter que la capacité à atteindre les deux objectifs résulte de composantes très diverses : économie robuste, notamment au plan industriel, finances saines, démographie dynamique, vitalité scientifique et potentiel culturel au sens large. Pour être réelle, l'autonomie stratégique doit donc être fondée sur une puissance d'action et une puissance d'influence. Ces fondements de l'autonomie stratégique font l'objet des travaux des auditeurs de l'IHEDN en 2017-2018. Cette note présente la synthèse des rapports effectués par les associations des auditeurs en 2016-2017 concernant l'autonomie stratégique.

Les auditeurs de l'IHEDN se sont posés trois grandes questions :

- 1- L'autonomie stratégique est-elle un objectif pour la France ?
- 2- A supposer que ce soit le cas, quelles contraintes faut-il desserrer pour y parvenir ?
- 3- Quel cheminement faut-il suivre pour atteindre l'autonomie stratégique ?

1. L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE EST INSÉPARABLE DE LA POSTURE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

Tout état souverain ou nation indépendante aspire à se suffire pour affirmer son existence et garantir son avenir. La France ne fait pas exception. Toutefois, les caractères historiques comme actuels de notre Pays font de l'autonomie stratégique une dimension majeure de sa situation dans le monde.

De son passé prestigieux de puissance de premier rang, la France a gardé une idée élevée de son statut, tant militaire que politique et économique. Les données du temps présent n'infirmes pas cette vision. Même si sa population est devenue relativement modeste dans un univers en forte croissance démographique, son économie reste l'une des plus puissantes du monde. Ses capacités scientifiques et technologiques sont de premier rang. Sa démographie reste dynamique dans un contexte européen vieillissant. Enfin, elle dispose de trois multiplicateurs de puissance incomparables :

- sa capacité de dissuasion nucléaire qui conforte son statut international concrétisé par un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- ses implantations territoriales disséminées sur toute la planète et la possession du premier espace maritime mondial répartie sur tous les océans ;
- sa langue, parlée aujourd'hui par 270 millions de personnes et qui sera la première langue maternelle au milieu du 21^{ème} siècle grâce au dynamisme de la population africaine.

A cet ensemble factuel s'ajoute un élément immatériel qui est que la France s'affirme porteuse et protectrice de valeurs universelles concernant les droits de l'Homme, la liberté et la paix. Cette posture fait que nombreux sont ceux de par le monde qui tournent les yeux vers elle lorsque ces valeurs sont menacées.

Il est donc unimaginable qu'un tel pays, issu d'une telle histoire et doté d'un tel potentiel s'en remette à d'autres pour assurer sa sécurité et ses intérêts. Renoncer à l'autonomie stratégique n'est donc pas une option et ce en dépit des contraintes qui pourraient inciter au renoncement.

2. L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE A ÉTÉ REMISE EN CAUSE SOUS L'EFFET DE TROIS GRANDES CONTRAINTES QU'IL IMPORTE DE DESSERRER

2.1. La première contrainte est d'ordre budgétaire. Elle a conduit à l'effritement des moyens militaires et notamment conventionnels sous l'effet d'un rationnement sévère des moyens financiers. La politique budgétaire conduite depuis 20 ans (si tant est qu'elle fut conduite !) a mené à un écart de moins en moins supportable entre les missions des forces et leurs dotations budgétaires. Nos forces conventionnelles ont des équipements vieillissés voire obsolètes et, dans certains domaines tel le transport aérien ou les drones, des segments entiers sont manquants. Pour ne rien dire du hiatus entre les moyens de la Marine nationale et les besoins de notre espace maritime dont l'enjeu stratégique est pourtant capital (cf. note de position de l'Union-IHEDN sur la mer, mars 2017).

La situation actuelle est celle d'une autonomie stratégique en partie inexistante, sauf pour ce qui est de l'objectif premier : notre capacité à assurer seuls notre survie par la dissuasion nucléaire. Or, les déformations du monde, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient, à l'est de l'Europe ou en Asie, viennent rogner nos positions et notre influence. A ne pas disposer de forces conventionnelles suffisantes, la France s'expose à n'être plus crédible. Car le militaire et le diplomate se soutiennent l'un l'autre. Si la diplomatie française a bien des arguments à faire valoir, il n'en demeure pas moins qu'en cas de crise, c'est la capacité de la France non seulement à parler fort mais à agir en conséquence qui est en cause. Cet écart croissant entre l'implication dans les affaires du monde et les moyens de s'y faire respecter explique que notre diplomatie conduit une politique indiquant où est le bien et le mal, c'est à dire se réfugie dans la parole sur les valeurs. La question syrienne en est un exemple patent.

Même dans les moments où notre autonomie stratégique semble effective par l'entrée en premier sur un théâtre d'opération, la minceur de nos moyens ne nous permet pas d'aller au-delà d'un succès tactique alors que la signification stratégique de nos interventions appelle une capacité à durer. L'Afrique subsaharienne en est l'illustration parfaite. L'excellence militaire ne peut donner pleinement ses fruits stratégiques car nos forces sont trop peu nombreuses pour consolider des succès initiaux et permettre de les transformer en succès politiques durables.

La sobriété budgétaire imposée à la Défense ne fait pas qu'altérer nos capacités opérationnelles avec les conséquences politiques et sécuritaires que l'on connaît. Elle compromet aussi la pérennité de nos industries de défense. Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la France est la première puissance industrielle d'armement en Europe. On connaît assez les caractères de cette industrie pour ne pas les exposer ici. Le point important concernant l'autonomie stratégique est que la raréfaction des commandes et les retards dans les programmes grèvent la situation financière du secteur. Ils découragent la prise de risques dans la recherche et l'innovation et, à terme, menace l'existence même des entreprises notamment parmi les 3 600 sous-traitants où se trouvent beaucoup des compétences technologiques qui font l'efficacité des productions. Certes, l'exportation a toujours été la variable d'ajustement du modèle économique de l'industrie de défense française. Elle vient de connaître des années exceptionnelles qui donnent un ballon d'oxygène. Mais il faut garder à l'esprit que l'un des meilleurs arguments de vente à l'étranger tient au fait que nos forces font la démonstration de l'efficacité de nos équipements. Tout retranchement à l'équipement de nos forces compromet donc la crédibilité de nos produits.

Dans le domaine de l'industrie de l'armement, la question cruciale est de ne pas perdre de compétences. Cela revient à stabiliser l'essentiel des ressources humaines qui y travaillent car les équipes dispersées ne se reconstituent pas, comme l'expérience l'a montré. La France a déjà affronté une longue période de baisse des crédits d'équipement militaire après la chute du mur de Berlin. A l'époque, des dispositifs de soutien avaient été mis en place en faveur des PME de défense avec une efficacité certaine. Si le niveau des commandes futures devait baisser significativement, la restauration d'un soutien serait indispensable.

2.2. La deuxième contrainte sur l'autonomie stratégique de la France tient aux réseaux d'alliances ou elle est impliquée, l'OTAN et l'Union européenne.

Pour la France, engagée dans l'Union européenne et qui milite pour un renforcement des capacités de celle-ci, l'OTAN se résume de plus en plus à l'alliance avec les États-Unis. C'est d'ailleurs vers eux qu'elle se tourne pour combler les vides dans certains segments stratégiques comme le transport aérien et le renseignement en Afrique et au Moyen-Orient. Or, l'attitude américaine vis-à-vis de l'OTAN est difficilement lisible eu égard à la politique du Président des États-Unis. De plus, l'industrie de défense américaine est en compétition permanente avec la nôtre et chahute largement sur les marchés de l'Union européenne où aucune préférence européenne ne prévaut en la matière.

De ce fait, la France se trouve dans une situation complexe où elle a besoin des apports stratégiques américains et doit, dans le même temps, promouvoir une Europe de la défense dont la vitesse d'évolution a été plus proche de celle de la tectonique des plaques que de la fusée. On connaît les termes du débat européen : pour aboutir à des capacités européennes qui donnent à l'UE une relative autonomie stratégique, il faut faire partager à nos partenaires une appréciation commune des menaces. Sans ces capacités à renforcer l'industrie d'armement européenne, à commencer par la française, celle-ci sera en butte à la puissante concurrence américaine.

L'objectif pour la France doit donc être de faire adopter le principe de l'autonomie stratégique de l'Europe par les pays majeurs de l'Union européenne, sinon tous. Si l'Union européenne avait comme objectif d'atteindre l'autonomie stratégique, la France pourrait alors raisonnablement redéfinir la sienne en la centrant sur la garantie de survie de la Nation qu'est la dissuasion nucléaire. Harmonisées, les perceptions de la menace telles qu'elles sont éprouvées par les divers membres de l'UE sont donc une condition sine qua non à la recherche d'une autonomie stratégique européenne. On comprend que l'atteinte de cet objectif passera par une politique adaptée vis-à-vis de la Russie et l'intégration de la nécessaire stabilité de l'Afrique et du Moyen-Orient dans la conscience politique des États membres.

2.3. La troisième contrainte qui pèse sur l'autonomie stratégique est de conserver et de développer le potentiel scientifique et technique français. Le lien avec les capacités de défense est si évident qu'il n'y a pas besoin de l'explicitier. En fait, le problème revêt trois aspects : la capacité d'innovation issue de la recherche, la base scientifique globale du Pays et le fait que les grands combats sont aussi gagnés par les idées.

L'aptitude à l'innovation dépend de l'effort et de l'orientation de la recherche. Il n'est pas dans le cadre de cette note de synthèse de définir précisément ce qu'il faut faire mais simplement de souligner qu'il n'y aura pas les innovations garantes de notre efficacité et donc de notre autonomie stratégique si la recherche ne reçoit pas les moyens financiers et de plus n'est pas gouvernée de façon efficace, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui comme le montre la crise de l'ANR.

Quant à la base scientifique globale du Pays, elle se réduit. Nos écoles et nos universités forment 35 000 ingénieurs par an quand il y en avait 55 000 il y a quelques années. Si l'on veut bien considérer que parmi les diplômés scientifiques figure une partie non négligeable d'étudiants étrangers qui iront travailler ailleurs, l'affaiblissement du potentiel humain que la France peut dédier à la technologie est net. Et ce, alors que des avancées décisives sont repérées dans des domaines où l'excellence scientifique est indispensable (spatial, cyber...).

Enfin, il faut avoir conscience que les grands combats se gagnent aussi par les idées. La France doit être capable de produire ses propres idées. Pour diverses raisons, certains pays préfèrent le confort d'un « *prêt-à-penser* » – un alignement passif. Il est toujours plus facile d'emprunter que de produire. Cela a un coût : celui de l'indépendance.

La France revendique un rôle majeur dans « *la guerre des cerveaux* ». Conserver une autonomie, c'est d'abord disposer d'un corpus social bien formé, maîtrisant les enjeux contemporains et en capacité d'être à l'initiative du progrès sous forme de thèses, de normes ou de brevets. Le système d'enseignement doit être une source d'indépendance nationale. La diffusion du savoir est devenue un enjeu de puissance déterminant et concurrentiel. Quelles sont les réelles capacités de l'enseignement français à diffuser son savoir face au modèle anglo-saxon (cf. rapport de France Stratégie 2016) ? Un pays qui sait est un pays qui peut, quel que soit le domaine. C'est particulièrement le cas dans le numérique où des ruptures générationnelles marquent les compétences françaises. Or un État qui prétend conserver son autonomie stratégique doit maîtriser les flux de données car l'information est devenue une arme de destruction massive. Dans ce domaine, l'hégémonie américaine demande, en réponse, une politique française adaptée à la sauvegarde de nos intérêts.

3. QUEL CHEMINEMENT POUR RESTAURER ET MAINTENIR L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE ?

Sans tomber dans un inventaire de mesures à prendre, il convient de mettre l'accent sur les trois points suivants.

3.1. Les décisions budgétaires devront enrayer le délitement des forces conventionnelles, restaurer les marges de manœuvre des forces armées, non seulement en matière d'équipement mais aussi d'entraînement et donner à nos militaires le traitement moral et matériel auquel ont droit ceux qui acceptent de risquer leur vie pour le Pays. Par ailleurs, la préservation de la capacité nucléaire est, bien évidemment, l'autre enjeu budgétaire majeur de l'autonomie stratégique. Le débat sur les 2 % du PIB et l'itération pour y parvenir ne paraît pas d'une grande pertinence. La France, si elle veut conserver une autonomie stratégique suffisante doit y mettre le prix. C'est une priorité régalienne dont l'État ne peut se défaire et tout faux semblant doit être banni. La crédibilité budgétaire du gouvernement est en question sur un enjeu national vital.

3.2. Les politiques de l'État doivent être révisées afin que l'autonomie stratégique soit restaurée. Au-delà de l'effort de recherche à consentir, il faut faire les avancées nécessaires à la prise en compte d'éléments capitaux dans des domaines nouveaux où se joue la sécurité du pays. Il en va ainsi du renseignement, dont l'organisation administrative et les moyens, notamment humains, doivent être mis à la hauteur de l'enjeu. Il en va de même pour la stratégie maritime à propos de laquelle l'Union-IHEDN a publié, en mars 2017, une note de position assortie de 16 propositions. Au sein de cette stratégie, il faut faire une place à part à nos territoires d'outre-mer, notamment ceux qui sont riverains des océans où se trouvent les grandes puissances que sont la Chine et l'Inde (Réunion, Nouvelle Calédonie, Polynésie). Leur potentiel donne à l'autonomie stratégique de la France une dimension précieuse. Le domaine spatial est également à renforcer étant donné son importance pour les communications, l'observation et le renseignement. Il faut se garder d'une surprise stratégique et avoir la possibilité de défendre nos satellites.

Enfin, il y a l'immense monde du cyberspace. La numérisation croissante de notre Pays, de nos systèmes de gestion et de nos dispositifs de défense et de sécurité, si elle nous offre des perspectives intéressantes, nous donne aussi des faiblesses graves. Dans ce domaine, une simple politique de résilience ne suffit plus, il faut y joindre une capacité à nuire. En clair, la dissuasion cyberstratégique a et aura un rôle aussi important que la dissuasion nucléaire. Les moyens nécessaires doivent y être consacrés sous peine de compromettre voire de rendre inutiles les efforts consentis par ailleurs.

3.3. Enfin, il faut avoir au premier rang des préoccupations l'implication des citoyens dans la défense de la Nation. Du fait des menaces et des crises ainsi que des questionnements sur la citoyenneté auxquelles la France est confrontée, le rôle des citoyens est un enjeu central pour la survie de la Nation. Celle-ci ne peut être résiliente sans une participation active des citoyens et, par conséquent, sans une refonte volontariste forte de la citoyenneté. Une part décisive de cet effort passe par l'éducation de la jeunesse et sa mobilisation autour des valeurs qui fondent la Patrie et la République. L'Union IHEDN s'y emploie depuis 30 ans dans le cadre des trinômes académiques, conformément à la mission que lui a donné l'État : faire rayonner l'esprit de défense. C'est la robustesse du lien national qui est la garantie ultime de l'autonomie stratégique de la France.

Août 2017